



Semaine de 43 h 1 semaine sur 3 ... recuperation à la demande

Par **ccilou**, le **17/07/2013** à **21:31**

Bonjour, je travaille dans l'automobile convention 3034.
Mon contrat de travail indique 39h par semaine payée 35h + 4h sup majorées.

Par contre 1 semaine sur 3, je travaille 4h le samedi matin.

Ces heures sont à récupérer à hauteur de 4h.
ces samedis matins nous sont imposés à moi même et mes 2 collègues.

ma hiérarchie refus le paiement de ces heures sup. en a t il le droit ?

Ne doit il pas nous accorder au titre du dépassement de la 41ème h par semaine un
majoration de temps de repos ?

Cela fait 3 ans que je vis ce régime sans broncher. Aujourd'hui sous prétexte de crise, nous
avons des réflexions lorsque l'on veut prendre nos "rtt" déguisés : y a pas de boulot y a pas
de récup à prendre !

merci d'avance de votre réponse.

Cdt
Ccilou

Par **P.M.**, le **18/07/2013** à **09:43**

Bonjour,

Normalement, le repos compensateur de remplacement ne peut s'effectuer que majorations
d'heures supplémentaires comprises et doit faire l'objet d'un Accord collectif et l'[Avenant n° 51
à la Convention collective nationale du commerce et de la réparation de l'automobile, du cycle
et du motocycle et des activités connexes, ainsi que du contrôle technique automobile](#) en fixe
les modalités...

Par **ccilou**, le **18/07/2013** à **19:38**

merci